

CONSEIL COMMUNAL DU 20 FÉVRIER 2023

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./Mmes F. Bemtgen, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
MM. L. Wantz, secrétaire, T. Neyens, secrétaire adjoint

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis relatif au réaménagement de la rue de la Gare à Mersch au montant total de 398.291,80 € TTC.
- b) les devis établis par le service technique communal au montant total de 300.000,00 € TTC pour le renouvellement de l'éclairage public pour les localités suivantes:
 - Beringen 59 lampadaires au montant total de 130.000,00 € TTC.
 - Pettingen 50 lampadaires au montant total de 60.000,00 € TTC.
 - Reckange 90 lampadaires au montant total de 110.000,00 € TTC.
- c) le devis pour l'acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour le service de régie au montant total de 1.003.275,00 € TTC.
- d) le devis pour l'aménagement d'une solution de rechange lors du réaménagement du Campus scolaire Centre au montant total de 200.000,00 € TTC.
- e) le devis relatif aux travaux de réfection des terrains de football à Mersch au montant total de 100.000,00 € TTC.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires suivants:

Projets	Devis € TTC	Dépense € TTC
Participation communale au coût des travaux d'infrastructures dans les lotissements - PAP Belle-Vue Rollingen	1.200.000,00	1.063.094,65
Création d'une Zone d'Activités Economiques Régionale	-	1.076.545,03
Mesures à réaliser dans le cadre du dossier technique assainissement	728.000,00	564.656,28
Acquisition d'un chapiteau gonflable	169.416,00	178.440,32
Acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour les services de régie (2020)	977.000,00	823.420,85
Acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour les services de régie (2021)	470.000,00	383.294,46

- PACTE LOGEMENT (PAL)

Le conseil communal approuve à l'unanimité la convention de mise en œuvre dans le cadre du Programme d'action local «Pacte logement 2.0» (PAL) signée entre le Collège des bourgmestre et échevins et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par M. Henri Kox, Ministre du Logement.

- RÈGLEMENTS-TAXES

Le conseil communal arrête à l'unanimité l'adaptation des règlements-taxes suivants:

Les taxes concernant:

- les **cimetières** - taxes d'inhumation/d'exhumation, concessions de tombe, utilisation de la morgue/du caveau communal.
- les **services spéciaux/interventions** opérés par l'administration avec des véhicules/machines.
- **l'urbanisme** - autorisations à bâtir, dossiers PAP, compensation pour emplacements de stationnement, droit de garantie.

- OFFICE SOCIAL

Le conseil communal arrête provisoirement à l'unanimité les comptes des exercices 2018, 2019 et 2020 de l'office de Mersch.

- PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste de travailleur handicapé sous le statut du salarié à tâche intellectuelle pour les besoins du service de régie.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte de vente par lequel les époux P. Kraus - N. Arendt de Christnach cèdent à la Commune de Mersch une maison d'habitation et de commerce avec place et toutes ses appartenances et dépendances de 5,90 a, sise à Mersch, 3, Place Saint Michel, au prix de 975.000,00 €. Les frais d'acte sont à charge de la Commune de Mersch.
- b) l'acte de vente par lequel la Commune de Mersch cède à la société KONKRET Sàrl, représentée par son gérant technique, M. P. Kraus, avec siège social à Mersch, un terrain de 50,00 a, sis dans la zone d'activités économiques communale au prix total 2.330.000,00 €. Les frais d'acte sont à charge de la société KONKRET Sàrl.
La commune de Mersch effectue l'acquisition de la maison N° 3, Place Saint Michel à Mersch dans un but d'utilité publique consistant à arrondir la propriété communale au centre de Mersch et/ou d'y loger des services communaux ou assimilés.
- c) l'acte de cession à Rollingen «Auf Milleknepchen» entre la S.A. House Concept et la commune (cession gratuite au domaine public dans le cadre de la réalisation d'un pap).
- d) le compromis de vente d'un terrain de 41,80 a pour 8.000,00 € à Schoenfels «Bei der Klaus» entre Mme O. Hoffmann et la commune de Mersch (cession gratuite au domaine public dans le cadre de la réalisation d'un pap).
- e) deux baux à ferme entre la commune de Mersch et Mme D. Kersch à Beringen «In den Strächen» (157,35 €/an), resp. M. C. Thilmány à Beringen «Vor Binzert, In den Strächen, Im Riedchen» (1.325,85 €/an).
- f) la convention de financement entre la commune de Mersch, le syndicat de communes ZAMID et la S.à r.l. Konkret.

- g) la convention entre la commune de Mersch, l'asbl Action Solidarité Tiers Monde et l'asbl Mouvement Ecologique définissant les finalités, actions et structures destinées à être réalisées sous la dénomination «Klima-Bündnis Lëtzebuerg/Alliance pour le climat Luxembourg», ainsi que les relations entre les différents partenaires de ce projet.
- h) la convention entre l'asbl ErwuesseBildung et la commune de Mersch définissant les conditions d'adhésion de l'église ou des églises au réseau églises ouvertes, géré par l'asbl ErwuesseBildung, afin de mettre en valeur le patrimoine religieux à l'échelle nationale et internationale.

- CIRCULATION

Le conseil communal confirme à l'unanimité les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a) de remplacer Mme Dentzer-Magerotte P. par Mme Radziszewska K. comme membre représentant l'Union Commerciale et Artisanale de Mersch dans la commission culturelle.
- b) de remplacer M. Legener G. par M. Kops P. comme membre représentant l'Union Commerciale et Artisanale de Mersch dans le groupe de travail «Comité des fêtes».
- c) de remplacer Mme Jacoby N. par M. Weyrich P. comme membre représentant l'association Les Loutres de Mersch dans la commission des jeunes.

- COLLECTES À DOMICILE

Le conseil communal décide à l'unanimité d'autoriser l'asbl Mierscher Musek à faire une collecte à domicile lors du traditionnel 'Hämmelsmarsch' à l'occasion de la fête patronale dans les différentes localités de la commune de Mersch au cours de l'année 2023.

- ASSOCIATIONS

Le conseil communal prend connaissance des statuts présentés par l'association 'LetzPwn asbl' avec siège social à Reckange.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS